

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 011-26

Objet : CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE ANNEXE DE LA MAISON DACHEVILLE, POUR LE SYNDIC » DONNA COPRO » SIS AU 13 RUE Henry Pescarolo 93370 Montfermeil.
POUR LA RÉSIDENCE : RESIDENCE PARC COROT - 93470 COUBRON – LE MARDI 03 MARS 2025 À 17H30.

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Délibération Municipale N°23-046 en date du 18 décembre 2025 par laquelle le Conseil Municipal a voté la revalorisation de la tarification des locaux municipaux applicable au 1^{er} janvier 2026,

CONSIDÉRANT le contrat de location de la salle annexe pour le syndic » **DONNA COPRO** » pour la résidence du SDC Parc Corot à Coubron (93470)

CONSIDÉRANT le tarif de location pour les syndics de copropriété fixé à **72,00 €**

CONSIDÉRANT le titulaire du contrat : Mme MARCO EMMA DONNA COPRO » 13 RUE Henry Pescarolo 93370 Montfermeil, représentée par Mme MARCO EMMA

DÉCIDE

DE SIGNER le contrat de location de la salle annexe avec le syndic de copropriété représenté par Madame MARCO EMMA

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 27 janvier 2026.

Ludovic TORO



Maire de Coubron
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est